

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP30-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 21 octobre 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP30-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 20 novembre 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme comme présenté ci-après dans le résumé.

4. **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME :**

Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord, dans le secteur situé au nord de la rue Principale et de part et d'autre des rues Yvon et Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » dans le secteur situé à l'intersection des rues Denison Est et du Lys-Blanc.

5. Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 25 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 25 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 25 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier